

**Secrétariat manitobain du mieux-être des  
personnes âgées et du vieillissement en  
santé**

**Rapport annuel  
2008 - 2009**





---

**MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA SITUATION  
DES PERSONNES ÂGÉES**

Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé et celui du Conseil manitobain du vieillissement pour l'exercice 2008-2009.

Le tout respectueusement soumis.

La ministre déléguée à la Situation des personnes âgées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Kerri Irvin-Ross".

Kerri Irvin-Ross







Santé et Vie saine  
Sous-ministre de la Santé et de la Vie saine  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame Kerri Irvin-Ross  
Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées  
Palais législatif, bureau 310  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2008-2009 du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé. Le Secrétariat, dont la vision est de favoriser la santé, l'autonomie et le mieux-être chez tous les aînés du Manitoba, s'est concentré sur l'établissement de partenariats au sein du gouvernement et avec la communauté. Il a ainsi pu faire de grands progrès en vue de régler un certain nombre de questions touchant les personnes âgées de la province.

Le Secrétariat a pris des mesures stratégiques pour améliorer le soutien fourni aux personnes âgées de la province dans le cadre de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés. Il exerce un leadership au sein du gouvernement, des organismes de services aux personnes âgées, du secteur privé et des collectivités pour faire en sorte que le Manitoba devienne la province la plus « amie des aînés » du Canada.

Le ministère a continué de s'appuyer sur la stratégie *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba* pour renforcer les capacités des principales organisations de personnes âgées. Dans le cadre de cette stratégie, on a pu cerner des questions de première importance pour les aînés du Manitoba et le Secrétariat a continué à s'attaquer à des préoccupations comme le transport, les mauvais traitements aux personnes âgées et le vieillissement en santé.

La stratégie de vieillissement en santé a continué de sensibiliser les aînés aux modes de vie sains, d'élargir leur accès à des programmes d'activité physique abordables et appropriés et de leur offrir des possibilités de bénévolat valorisantes liées à la promotion de la santé.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées, le Secrétariat a affirmé un leadership dynamique dans la planification de la première conférence organisée par le Manitoba sur ce sujet et intitulée « Nouer des partenariats pour la prévention de la violence à l'égard des personnes âgées ». Lors de cette conférence, qui a connu un grand succès, le Secrétariat a donné des présentations sur divers sujets relatifs à la sécurité et à la protection. En outre, il a continué à sensibiliser davantage le public à la question des mauvais traitements aux personnes âgées et a joué un rôle clé en ce qui concerne la création d'un réseau provincial, d'un programme de refuge d'urgence et d'un programme de pairs aidants.

Le tout respectueusement soumis.

La sous-ministre de la Santé et de la Vie saine,

Arlene Wilgosh





## **Table des matières**

<b>TITRE</b>	<b>PAGE</b>
<b>Lettre de la ministre</b> .....	1
<b>Lettre de la sous-ministre</b> .....	3
Introduction .....	6
Mission et Role.....	6
Organisation.....	7
Organigramme ( <i>au 31 mars 2009</i> ).....	8
Réalisations.....	9
Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé .....	11
Consultation et examen .....	11
Soutien et developpement communautaires.....	16
Coûts liés aux immobilisations .....	20
Développement durable .....	21
 <b>Résumé du rapport financier</b>	
Conciliation.....	23
Sommaire des dépenses .....	24
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années par affectation budgétaire.....	25
Mesure de la performance .....	26
Figure 1 - Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées.....	29
Figure 2 - Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées (types d'appel) .....	30
Figure 3 - Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements (nombre d'appels).....	31
Figure 4 - Types de mauvais traitements signalés.....	32
Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) .....	33
 <b>Conseil manitobain du vieillissement</b>	
Lettre du président .....	37
Conseil manitobain du vieillissement .....	39

## **Introduction**

Le présent rapport annuel est organisé en fonction de la structure établie pour l'affectation des crédits budgétaires au Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, conformément au Budget des dépenses du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le rapport comprend les renseignements suivants au sujet du Secrétariat : vision, mission et rôle, consultation et examen, soutien et développement communautaires, principales dépenses relatives aux crédits affectés et tableau indiquant les dépenses et la dotation en personnel sur cinq ans. Il contient également le rapport annuel du Conseil manitobain du vieillissement qui explique son mandat et son organisation, fait un examen des politiques et des questions d'intérêt et donne la liste des activités communautaires auxquelles le Conseil a pris part.

## **Mission et rôle**

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé est responsable des démarches du gouvernement visant à créer un environnement qui favorise la santé, l'indépendance et le bien-être de toutes les personnes âgées du Manitoba.

Le Secrétariat prête son appui à la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées en s'assurant qu'il existe un cadre coordonné et intégré de politiques, de programmes et de services adaptés aux besoins et aux préoccupations des personnes âgées. La ministre et le Secrétariat collaborent avec tous les ministères pour instaurer dans la province un environnement qui favorise la santé, l'indépendance et le bien-être de toutes les personnes âgées du Manitoba.

Voici les responsabilités générales du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé :

- jouer un rôle de chef de file dans les stratégies provinciales qui font la promotion des intérêts des Manitobains âgés, y compris la stratégie *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba*, la stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées et la stratégie de vieillissement en santé, et accroître le soutien offert aux personnes âgées de la province grâce à l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés;
- jouer un rôle consultatif auprès des ministères;
- faire la liaison entre le gouvernement provincial, les autres ordres de gouvernement et les organismes de services aux personnes âgées;
- fournir des services d'éducation, d'information et d'aiguillage sur une vaste gamme de sujets et de différentes manières;
- offrir un soutien en recherche et en administration au Conseil manitobain du vieillissement.

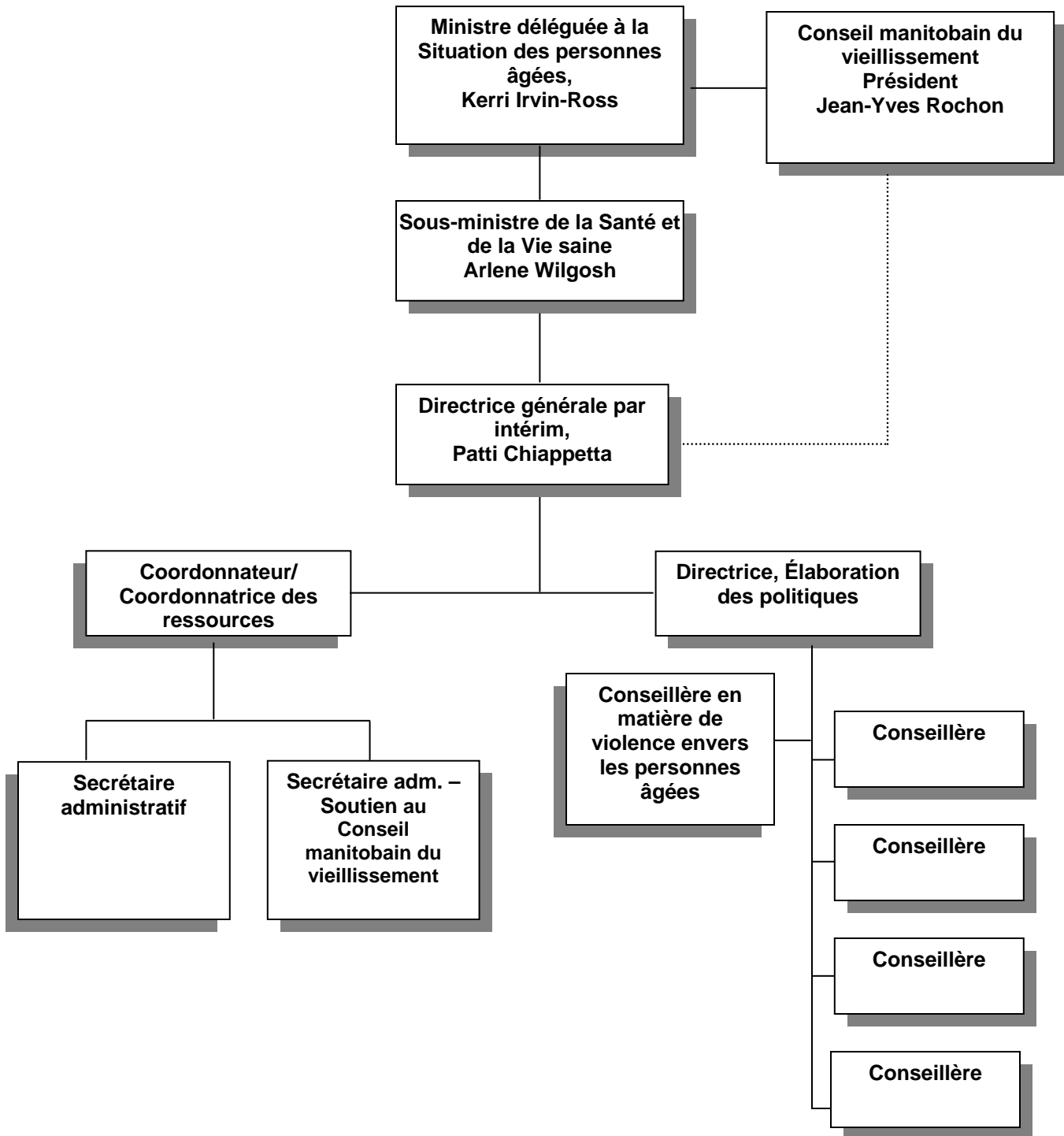
## **Organisation**

Au 31 mars 2009, le personnel du Secrétariat comprenait les dix personnes suivantes : un directeur administratif, une directrice responsable de l'élaboration des politiques, quatre conseillères, une conseillère en matière de violence envers les personnes âgées, une coordonnatrice des ressources, une secrétaire administratif et une secrétaire administratif chargé d'appuyer le Conseil manitobain sur le vieillissement. Voir l'organigramme à la page 8.

Le Conseil manitobain sur le vieillissement est un organisme consultatif relevant du ministre délégué à la Situation des personnes âgées. Le Conseil bénéficie d'une aide à la recherche et d'un soutien administratif fournis par le Secrétariat. Vous trouverez d'autres renseignements sur le Conseil manitobain du vieillissement à la page 39.

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé n'est pas régi par une loi particulière. Cependant, en juin 2005, le projet de loi 8, la *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement*, a été adopté. Cette loi vise à confirmer le travail du Conseil manitobain du vieillissement et à soutenir les efforts de celui-ci dans son travail auprès de la ministre.

**Secrétariat manitobain du mieux-être des  
personnes âgées et du vieillissement en santé**  
Organigramme (au 31 mars 2009)



## **Réalisations**

Grâce au leadership du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, le Manitoba est en bonne voie de devenir la province canadienne la plus amie des aînés. L'Initiative du Manitoba, province amie des aînés est une occasion de prendre des mesures stratégiques afin d'améliorer le soutien offert aux personnes âgées de la province.

Depuis le lancement de l'initiative, en février 2009, 29 collectivités de toute la province s'y sont ralliées. Dans le but d'aider ces collectivités et de les guider dans leurs efforts de faire plus pour les aînés, le Secrétariat a organisé un séminaire d'orientation pour le deuxième groupe des collectivités-amies des aînés. En outre, il a fourni des fonds limités aux collectivités pour la mise en œuvre du processus, ainsi qu'un appui continu aux comités consultatifs communautaires amis des aînés. En mars 2009, le Secrétariat a rassemblé des représentants des 29 collectivités amies des aînés à l'occasion d'un forum, intitulé *Communities Connecting: Leading the Way*, qui leur a permis d'établir des liens, de parler de leurs expériences et de leurs défis et de trouver des façons d'aller de l'avant.

La création de partenariats constitue une composante clé de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés. De ce fait, le Secrétariat a formé des partenariats avec des organismes clés en vue d'appuyer les projets qui favoriseront la philosophie d'être à l'écoute des aînés et amélioreront les programmes et les services destinés à ces derniers.

La stratégie provinciale « En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba », qui en est à sa sixième année, continue de faire appel aux suggestions et à la participation active des ministères provinciaux, des autres ordres de gouvernement, des organisations de personnes âgées, d'aînés ayant des compétences particulières, du milieu universitaire, du secteur de la recherche et du Conseil manitobain du vieillissement. Elle est le résultat d'un effort conjoint pour régler des problèmes de portée générale et stimuler la création de projets au gouvernement et dans la communauté des aînés.

Pour donner suite aux problèmes recensés par les partenaires communautaires dans le cadre de la stratégie En avant les années, le Secrétariat a continué de s'occuper de la question du transport. En fonction des priorités stratégiques cernées par des intervenants clés lors d'un atelier novateur tenu en mars 2008, le Secrétariat a collaboré avec le Transportation Options Network for Seniors (TONS) TONS a réalisé des progrès dans certains domaines de priorité, dont les questions relatives au transport dans les secteurs privé et public et dans les régions rurales.

Le Secrétariat a continué de diriger la stratégie provinciale multidisciplinaire de lutte contre la violence envers les personnes âgées, notamment en appuyant les comités régionaux contre la violence faite aux aînés, en diffusant de l'information aux personnes âgées, aux fournisseurs de services et au public, et en soutenant plusieurs initiatives. Ces initiatives sont notamment :

- mettre en place un réseau provincial,
- mener des activités de recherche,
- jouer un rôle consultatif,
- soutenir les activités régionales et communautaires,
- élaborer des ressources éducatives et de formation,
- mettre sur pied un programme de refuges d'urgence pour offrir un lieu sûr aux personnes âgées qui quittent une relation de violence,
- former un partenariat avec les organismes Age & Opportunity et Partners Seeking Solutions with Seniors pour l'établissement d'un programme de pairs aidants visant à offrir du soutien aux adultes âgés qui font l'objet de mauvais traitements ou qui sont aux prises avec un problème de toxicomanie ou de santé mentale.

## Rapport annuel 2008 - 2009

En octobre 2008, le Manitoba a organisé sa première conférence sur le sujet des mauvais traitements faits aux aînés, intitulée Nouer des partenariats pour la prévention de la violence à l'égard des personnes âgées. Le Secrétariat y a participé à titre de membre du comité de planification et y a donné une présentation.

Dans le cadre de la stratégie de vieillissement en santé, la Coalition d'une vie active pour les aîné(e)s au Manitoba, a collaboré avec divers partenaires dans le but de soutenir et d'élargir les programmes de conditionnement physique *Steppin' Up and Steppin' Out with Confidence* donnés par des pairs dans toute la province. La stratégie de vieillissement en santé soutient la prestation de programmes et de services à l'échelle locale, favorise la diffusion d'information et la sensibilisation et encourage activement les personnes âgées à faire de l'activité physique et du bénévolat, à profiter de possibilités d'apprentissage continu, à prévenir les chutes et à avoir des interactions sociales.

Pour promouvoir davantage le vieillissement en santé au Manitoba, le Secrétariat a organisé un forum en février 2009, de concert avec l'Agence de la santé publique du Canada. Le forum avait pour but de faire progresser la discussion et de cerner les possibilités de promotion du vieillissement en santé et des collectivités-amies des aînés. Le forum d'un jour était axé sur la mise en commun de résultats de recherches, l'échange d'information, la création de partenariats et l'établissement de priorités concernant le vieillissement en santé au Manitoba.

Le Secrétariat a continué de travailler avec des parties intéressées sur les questions touchant les personnes âgées et la préparation aux situations d'urgence. En collaboration avec divers partenaires, dont le Bureau des personnes handicapées, il a préparé, à l'intention des aînés, des fournisseurs de services et du personnel d'intervention d'urgence, une vidéo de formation sur la préparation aux situations d'urgence.

En outre, le Secrétariat a soutenu les événements provinciaux liés au Mois des aînés et des anciens en octobre 2008. La ministre a pris une proclamation et a invité plus de 1 250 organisations vouées aux personnes âgées dans la province à souligner la contribution des adultes âgés. Le thème du mois de célébration des aînés et des anciens de 2008 était « Soyez actif, soyez en santé! ». Plus de 50 activités ont eu lieu un peu partout au Manitoba, dont la cérémonie inaugurale tenue au Centre culturel franco-manitobain à laquelle plus de 500 personnes ont assisté. Cet événement de lancement, qui mettait l'accent sur le mieux-être, comprenait également des activités multiculturelles et intergénérationnelles.

Les relations de travail se sont développées encore davantage avec les ministères provinciaux, les offices régionaux de la santé et les autres ordres de gouvernement. Le Secrétariat a aussi accru sa présence dans les régions rurales et le Nord du Manitoba grâce à l'établissement de bureaux satellites. Le personnel a animé plus de 25 présentations dans les régions rurales et du nord du Manitoba au cours du dernier exercice.

## **Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé**

Les deux principales fonctions du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé sont, d'une part, la consultation et l'examen et, d'autre part, le soutien et le développement communautaires.

### **Objectifs**

- Soutenir le rôle du gouvernement dans la planification des besoins actuels, nouveaux et futurs des personnes âgées du Manitoba.
- Promouvoir les intérêts des personnes âgées de sorte que leurs préoccupations et leurs besoins soient pris en compte dans un cadre harmonisé et complet composé de lois, de politiques publiques et de programmes.
- Fournir une source centralisée d'information aux personnes âgées et à leurs familles, aux organisations de personnes âgées et au gouvernement.

### **Consultation et examen**

#### **Résultats attendus et résultats réels pour 2008-2009**

1. Des services, lois, politiques, initiatives et programmes gouvernementaux efficaces et pertinents afin de répondre aux besoins des personnes âgées du Manitoba.
  - L'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, qui en est maintenant à sa deuxième année, répond aux besoins divers du nombre croissant d'aînés. Vingt-neuf collectivités du Manitoba l'appuient activement et élaborent des plans d'action et des programmes visant à faire face à certains des problèmes physiques et sociaux dans leur localité respective, s'efforçant ainsi de devenir plus accueillantes pour les personnes âgées. L'Initiative du Manitoba, province amie des aînés se veut une stratégie complète qui vise à faire du Manitoba la province canadienne la plus amie des aînés, c'est-à-dire une province où les politiques, les services et les installations de l'environnement physique et social sont conçus pour soutenir les aînés et leur permettre de vivre en sécurité, d'avoir une bonne santé et de participer pleinement à la vie de la société (document de travail sur la santé et le vieillissement, Organisation mondiale de la santé, 2002).
  - Dans le cadre de la stratégie « En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba », le Secrétariat a formé des partenariats importants et a fait avancer des questions politiques qui ont une incidence sur les personnes âgées. Cette démarche a permis de réaliser des progrès dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne le transport, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et le vieillissement en santé.
    - ♦ Par l'intermédiaire de la stratégie « En avant les années », des fonds totalisant 72 000 \$ ont été accordés à six organisations afin de renforcer leur capacité d'aider le Secrétariat à mettre en œuvre la stratégie. Des ententes de services ont été conclues avec l'Aboriginal Seniors Resource Centre, Age & Opportunity inc., Action Retraite Manitoba, la Fédération des aînés franco-manitobains, la Manitoba Society of Seniors et la Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres.
  - Par le canal de la stratégie « En avant les années », la question du transport a été jugée prioritaire. Le Secrétariat a accordé 55 000 \$ à des initiatives liées au transport, dont 21 300 \$ par voie de la stratégie « En avant les années » et 33 700 par voie de la

stratégie de vieillissement en santé. Il a conclu une convention d'achat de services avec le Transportation Options Network for Seniors (TONS). Les activités de TONS ont mis l'accent sur trois secteurs :

- ♦ Le transport en milieu rural – Formation d'un comité sur le transport en milieu rural, lequel a élaboré un plan d'action pour se pencher sur le problème du transport pour les aînés en milieu rural. Tenue de tables rondes en milieu rural avec des intervenants clés dans le territoire de chaque office régional de la santé afin d'examiner le Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité et de mettre en commun les pratiques exemplaires et les défis.
  - ♦ Le transport privé – Élaboration de ressources éducatives comportant un module structuré de présentations données par des conférenciers pairs pour aider les personnes âgées à prendre conscience du moment où elles ne sont plus capables de conduire de façon sûre et pour les renseigner sur les autres modes de transport.
  - ♦ Transport public – Utilisation de systèmes d'information géographique dans le but de déterminer les endroits de concentration des personnes âgées sur un territoire en vue de déneiger ces endroits en priorité et d'y offrir des services.
- La stratégie de vieillissement en santé a pour objectifs d'encourager les personnes âgées à adopter des stratégies de promotion de la santé, de coordonner les efforts provinciaux visant à promouvoir les modes de vie sains chez les adultes âgés, de renforcer les capacités communautaires et de favoriser la collaboration. Elle met en valeur l'apport des adultes âgés et fait ressortir à quel point une vie active, une saine alimentation, la désaccoutumance au tabac, la prévention des chutes et l'intégration sociale contribuent au vieillissement en santé. Le Manitoba a poursuivi son partenariat avec la Coalition d'une vie active pour les aîné(e)s au Manitoba afin de soutenir les programmes d'activité physique donnés par des pairs tels que « Steppin' Up and Stepping' Out with Confidence ». Ces programmes permettent de former des personnes âgées afin qu'elles puissent offrir des programmes de conditionnement physique à d'autres adultes âgés ayant des niveaux de mobilité variés, y compris les personnes qui présentent des risques de chute. En février 2009, de concert avec l'Agence de la santé publique du Canada, le Secrétariat a organisé un forum sur le vieillissement en santé. Ce forum a rassemblé plusieurs intervenants clés, notamment des représentants de divers ministères gouvernementaux et d'organismes de services aux aînés ainsi que des personnes âgées, afin de mettre en commun des pratiques exemplaires et des résultats de recherches, de former des partenariats et d'établir une orientation pour promouvoir davantage le vieillissement en santé au Manitoba.
- Le personnel a assisté aux réunions ordinaires des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des aînés et a participé aux groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux pour discuter de questions d'intérêt commun touchant les aînés et dépassant les limites des administrations et des secteurs. Des groupes de travail se sont penchés sur des questions telles que le vieillissement en santé et le mieux-être, la promotion d'une image positive du vieillissement, l'isolement social et la sécurité (en particulier les mauvais traitements infligés aux personnes âgées). La directrice générale par intérim du Secrétariat a coprésidé le comité sur le vieillissement en santé, et le personnel du Secrétariat a participé aux groupes de travail sur la promotion d'une image positive du vieillissement, sur la sécurité et sur les questions financières.
- Les relations de travail se sont développées encore davantage avec les ministères provinciaux, les offices régionaux de la santé et les autres ordres de gouvernement.

- Le Secrétariat a également continué de coordonner et de présider les réunions des représentants de différents organismes gouvernementaux et organisations de personnes âgées afin de discuter de questions d'actualité et d'intérêt commun.
- Le Secrétariat s'est tenu au courant des questions qui touchent les personnes âgées et est resté actif en la matière, notamment en siégeant à des comités, en travaillant avec d'autres administrations et en prêtant main-forte au Conseil manitobain du vieillissement. La plupart des comités interagissent directement avec les aînés et les organisations clés de personnes âgées, ce qui contribue à la réalisation du mandat du Secrétariat. L'interaction directe avec les organisations de personnes âgées permet au Secrétariat de bien comprendre les problèmes auxquels ces personnes sont confrontées. De plus, la participation à ces comités, dont la liste figure ci-dessous, donne au Secrétariat la possibilité de présenter les points de vue des personnes âgées sur des questions, de formuler des conseils et de fournir des renseignements.
  - ♦ Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap
  - ♦ Coalition d'une vie active pour les aîné(e)s – Manitoba
  - ♦ Comité consultatif sur l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés
  - ♦ Groupe de consultation sur l'aide à la vie autonome
  - ♦ Canadian Centre for Disability Studies
  - ♦ Canadian University Research Alliance
  - ♦ Comité consultatif du congrès sur le vieillissement en santé du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba
  - ♦ Coming of Age Committee
  - ♦ Groupe d'examen de la *Loi sur les condominiums*
  - ♦ Réseau de gestion des mesures d'urgence par les personnes handicapées
  - ♦ Comité de la vidéo sur la violence envers les personnes âgées
  - ♦ Groupe de travail sur la violence envers les aînés
  - ♦ Comité des questions ethnoculturelles touchant les personnes âgées
  - ♦ Comité directeur du tribunal traitant des cas de violence familiale
  - ♦ Groupes de travail du comité des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des aînés : vieillissement en santé, promotion d'une image positive du vieillissement, sécurité et questions financières
  - ♦ Flin Flon Elder Abuse Committee
  - ♦ Gay, Lesbian, Bi-sexual, Transgender and Two-Spirited Education Committee
  - ♦ Comité de planification du congrès Injury Free Manitoba
  - ♦ Comité consultatif du SMA sur Injury Free Manitoba
  - ♦ Comité de la stratégie de soins de longue durée
  - ♦ Comités manitobains responsables du projet « Villes-amies » des aînés
  - ♦ Comité manitobain responsable de la stratégie relative à la maladie d'Alzheimer
  - ♦ Manitoba Association of Multi-purpose Senior Centres
  - ♦ Manitoba Elder Abuse Network
  - ♦ Manitoba Caregiver Network
  - ♦ Manitoba Falls Prevention Network
  - ♦ Manitoba en mouvement
  - ♦ Manitoba Road Safety Coordinating Committee
  - ♦ Comité d'examen du financement pour la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés – Nouveaux Horizons
  - ♦ Comité d'examen régional de Nouveaux Horizons
  - ♦ Partners Seeking Solutions with Seniors
  - ♦ Conseil consultatif de l'académie de police
  - ♦ Policy Developers Network
  - ♦ Comité de planification du congrès provincial sur la violence envers les personnes âgées
  - ♦ Groupe de travail rural pour les personnes âgées du Manitoba
  - ♦ Comité consultatif sur les refuges d'urgence

## Rapport annuel 2008 - 2009

- ◆ Seniors Crime and Safety Network
  - ◆ Groupe de travail sur la sécurité des foyers des personnes âgées
  - ◆ Comité organisateur de la Journée des aînés et des anciens
  - ◆ Society for Manitobans with Disabilities
  - ◆ The Pas Elder Abuse Committee
  - ◆ Transportation Options Network of Seniors
  - ◆ Université du Manitoba, Centre d'étude sur le vieillissement – Alliances de recherche universités-communautés
  - ◆ Université du Manitoba, Centre d'étude sur le vieillissement – comité consultatif
  - ◆ Université du Manitoba, Centre d'étude sur le vieillissement – comité du symposium
  - ◆ Université du Manitoba, Centre d'étude sur le vieillissement – comité de l'ACG 2009
  - ◆ Université du Manitoba, comité responsable du programme de certificat en gérontologie
  - ◆ Will Week: Estate Planning for your Future Committee
  - ◆ Winnipeg Committee to End Family Violence
  - ◆ Winnipeg *en mouvement*
  - ◆ Comité de travail sur la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées
2. Un leadership permanent au sein du gouvernement afin d'aider celui-ci à bien s'occuper des problèmes des personnes âgées du Manitoba et des possibilités qui existent pour elles, en favorisant en permanence une approche holistique.
- Dans le cadre de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, le Secrétariat a organisé des réunions avec les sous-ministres adjoints de tous les ministères du gouvernement manitobain en vue de fournir davantage de renseignements sur l'Initiative et de favoriser le dialogue ainsi que la création de partenariats importants entre les ministères.
  - Le Secrétariat a consulté des ministères provinciaux, notamment Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce, Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport, Santé, Vie saine, Services à la famille et Logement, Infrastructure et Transports, Affaires intergouvernementales, Justice, Travail et Immigration et Finances, ainsi que le Bureau de logement du Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba en vue d'élaborer des politiques et d'évaluer des programmes qui ont une incidence sur les personnes âgées.
3. Une prestation de services efficace qui mène à l'élaboration de lois, de politiques publiques et de programmes intégrés et complets et à l'offre d'un accès centralisé aux renseignements et aux services d'aiguillage pour les personnes âgées.
- Le Secrétariat a continué de servir de source centrale d'information et d'aiguillage pour les personnes âgées relativement aux ressources qui leur sont offertes par le gouvernement.
  - Le Secrétariat a informé la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées et lui a fourni des analyses sur diverses questions, concernant notamment :
    - ◆ le logement,
    - ◆ les données démographiques et la planification en prévision du vieillissement,
    - ◆ les mauvais traitements infligés aux personnes âgées,
    - ◆ les mesures d'urgence,
    - ◆ le vieillissement chez soi,
    - ◆ les services d'emploi,
    - ◆ les questions financières,
    - ◆ les soins de santé et les questions connexes,
    - ◆ les allocations-logement
    - ◆ les questions juridiques,
    - ◆ les impôts,
    - ◆ le transport.

4. Des collectivités amies des aînés, tant du point de vue des aménagements que de la prestation des services, qui offrent des programmes et services adaptés aux besoins des aînés dans les régions rurales et du nord du Manitoba.
- À l'échelle du Manitoba, 26 communautés et trois villes se sont ralliées à l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés. Dans le but d'aider ces collectivités et de les guider dans leurs efforts de faire plus pour les aînés, le Secrétariat a organisé un séminaire d'orientation détaillé pour le deuxième groupe des collectivités participantes, en novembre 2008, à Brandon. En outre, une aide financière de 2 000 \$ a été versée aux communautés et de 5 000 \$ aux villes pour faciliter la mise en œuvre de l'Initiative.
  - L'atelier *Communities Connecting; Leading the Way*, tenu en mars 2009, a aidé davantage les collectivités amies des aînés en leur permettant d'établir des liens, de parler de leurs expériences et de leurs défis et de trouver des façons d'aller de l'avant.
  - Pour élargir davantage la portée de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés et veiller à sa réussite et sa durabilité, le Secrétariat a conclu des ententes avec les partenaires clés suivants :
    - ♦ **Action-retraite Manitoba** : effectuer des consultations de sites Web pour les collectivités amies des aînés en vue d'améliorer la communication entre ces dernières, l'Association des municipalités du Manitoba et le Secrétariat. Cette amélioration sera fondée notamment sur la promotion d'événements organisés dans le cadre de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, les mises à jour et les échanges de renseignements sur des cas de réussite.
    - ♦ **Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres** : fournir une aide pratique (par l'intermédiaire d'un aménageur communautaire favorable aux aînés) à toutes les collectivités amies des aînés (par les soins des centres pour aînés et des organisations de personnes âgées) pour les aider à faire plus pour les personnes âgées.
    - ♦ **Manitoba Chambers of Commerce** : faire participer le secteur des affaires manitobain à l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés et renforcer les capacités au sein de ce secteur. Un autre résultat attendu de cette entente sera qu'un plus grand nombre d'entreprises manitobaines maintiendront en emploi et embaucheront des personnes âgées, et adopteront cette pratique pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
  - En 2008-2009, les six organismes clés de services aux personnes âgées qui sont partenaires dans la stratégie *En avant les années* ont également été invités à élaborer des propositions favorables aux aînés et propres à leur mandat respectif. Dans le cadre de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, chacun de ces organismes a reçu 10 000 \$ pour appuyer des projets qui favoriseront la philosophie d'être à l'écoute des aînés et pour améliorer les programmes et les services destinés à ces derniers. Ces six organismes sont l'Aboriginal Seniors Resource Centre, Age & Opportunity inc., Action-Retraite Manitoba, la Fédération des aînés franco-manitobains, la Manitoba Society of Seniors et la Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres.

## **Soutien et développement communautaires**

### **Résultats attendus et résultats réels pour l'exercice 2008-2009**

1. Des personnes âgées mieux informées et en mesure d'accéder aux services offerts par le gouvernement et les collectivités. Accroître l'indépendance et favoriser un mode de vie plus sain chez les aînés, notamment en améliorant la communication avec les personnes âgées et les organisations communautaires associées grâce à un site web très complet. Soutenir des initiatives telles que le financement accordé aux principaux organismes voués aux personnes âgées dans le cadre de la stratégie En avant, les années!.
  - Le Secrétariat a continué de servir de source centrale d'information et d'aiguillage pour les personnes âgées et leurs familles ainsi que pour les organisations de personnes âgées et le gouvernement.
  - La Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées, un service bilingue et gratuit, offre aux personnes qui téléphonent des connaissances spécialisées sur les ressources et les programmes destinés aux personnes âgées en plus d'une assistance personnalisée et rapide. Sur les 2 096 appels reçus, 30% des personnes désiraient des fiches d'information ou des brochures, 20% avaient des questions à poser sur la vie en société (logement, services aux aînés, transport, questions juridiques, et réparations ou entretien d'un logement), 18% demandaient des renseignements sur la sécurité financière, 12% souhaitaient avoir de l'information en matière de soins de santé et 20 % avaient des questions diverses.
  - La ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements, un service bilingue et gratuit, a reçu 308 appels. Cette ligne vise à renseigner les aînés, les membres de leurs familles, les fournisseurs de services et le public en général sur les ressources actuellement offertes et à les aider à y accéder tout en respectant la liberté de choix des personnes âgées.
  - Le Secrétariat a reçu 143 demandes de renseignements par courriel.
  - Le Secrétariat a mis à jour plusieurs documents :
    - ♦ Le *Manitoba Seniors' Guide* (15<sup>e</sup> édition), publié par le Conseil manitobain du vieillissement, a été réimprimé. La version française, *Guide des aînés du Manitoba*, a également été imprimée.
    - ♦ *Guide de renseignements juridiques à l'intention des personnes âgées*;
    - ♦ *Guide à l'intention des aidants naturels*;
    - ♦ Le *Guide d'accès aux ressources à l'intention des personnes âgées* (en collaboration avec la Manitoba Society of Seniors); Cette démarche vise à renseigner les personnes âgées sur les avantages auxquels elles ont droit.
  - Le Secrétariat a distribué les documents d'information suivants :
    - ♦ *Le Manitoba, province amie des aînés : Créer des collectivités qui se mobilisent pour que les personnes âgées restent actives et en bonne santé* (une brochure sur l'Initiative Manitoba, province amie des aînés);
    - ♦ *Qu'on vous respecte* (brochure et affiche sur la violence à l'égard des personnes âgées);
    - ♦ *Travaillons ensemble pour lutter contre les mauvais traitements envers les personnes âgées* (fiche d'information destinée aux professionnels);
    - ♦ *La sécurité des personnes âgées : ce qu'il faut savoir* (fiche d'information sur la violence envers les aînés);

- ♦ *Travailler de concert avec les aînés - guide de promotion de l'intégration sociale des aînés dans les services, programmes et politiques communautaires (2007)*, préparé à la demande des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés;
  - ♦ *L'âge et l'expérience au volant (1999)*, publication conjointe des ministères des Transports et des Services gouvernementaux du Manitoba, de la Société d'assurance publique du Manitoba, de l'Association canadienne des automobilistes Manitoba et d'Action-retraite Manitoba;
  - ♦ d'autres documents imprimés portant sur des sujets tels que la vie active et le mieux-être ainsi que des directives en matière de soins de santé.
- Des mesures ont été prises pour renseigner les personnes âgées sur les moyens de se protéger contre les escroqueries et les fraudes commises sur le marché. Le Secrétariat a une fois de plus participé à l'élaboration du calendrier *Protégez-vous* destiné aux consommateurs qui a été distribué à des groupes et des organisations de personnes âgées partout au Manitoba.
  - Le personnel du Secrétariat a continué de mettre sa bibliothèque de vidéocassettes éducatives à la disposition des personnes âgées, des fournisseurs de services, des groupes professionnels et des étudiants au moyen de prêts. La collection de vidéocassettes traite de diverses questions, notamment la conception des logements, les mythes sur le vieillissement, la prévention des chutes, la fraude téléphonique et la manière de déceler et de prévenir l'exploitation financière.
  - L'accès au Provincial (Rural) Housing Registry for Seniors (registre provincial des logements disponibles dans les régions rurales) du Secrétariat a continué d'être assuré au moyen de la Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées. Le registre contient des renseignements sur toutes les possibilités de logement offertes aux aînés dans les régions rurales du Manitoba. Des renseignements sur le logement à Winnipeg sont fournis par Age & Opportunity, Inc.
  - Le Secrétariat a tenu à jour son site Web ([www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html)) qui offre des renseignements exacts et accessibles aux personnes âgées et à leurs familles ainsi qu'aux organisations et aux professionnels qui œuvrent dans le domaine du vieillissement. Le site du Secrétariat a fait l'objet de 170 482 consultations entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009.
2. Sensibilisation accrue du public à la violence envers les adultes âgés, y compris en intervenant en cas de besoin, en faisant de la prévention et en élaborant des stratégies visant à surveiller ce type de violence dans les collectivités et à y réagir.
- Le Secrétariat a poursuivi sa démarche concertée et pluridisciplinaire pour traiter du problème des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Voici les principaux éléments de la stratégie :
    - ♦ un conseiller en matière de violence envers les personnes âgées,
    - ♦ un coordonnateur des ressources en matière de violence envers les personnes âgées,
    - ♦ la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements,
    - ♦ la diffusion d'information et la sensibilisation,
    - ♦ les consultations auprès des collectivités et des régions,
    - ♦ du soutien pour la ligne de consultation destinée aux personnes âgées victimes de mauvais traitements et pour le programme de refuges d'urgence,
    - ♦ du soutien pour la création d'un réseau provincial voué à la lutte contre la violence envers les personnes âgées,

- ♦ l'organisation et le soutien dans l'ensemble de la province de manifestations et d'activités soulignant la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées.
  - Le Secrétariat a continué de soutenir financièrement la Stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées des façons suivantes :
    - ♦ 25 000 \$ à Age & Opportunity, Inc. pour un programme de refuges d'urgence (à Winnipeg seulement) pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements,
    - ♦ 25 000 \$ à Age & Opportunity, Inc. pour une ligne provinciale de consultation téléphonique sans frais pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements,
    - ♦ 25 000 \$ à la Manitoba Society of Seniors pour la création d'un réseau provincial voué à la lutte contre la violence envers les personnes âgées,
    - ♦ 64 000 \$ à Age & Opportunity, Inc. pour la prestation de services de consultation (à Winnipeg seulement).
  - En outre, le Secrétariat a continué d'offrir son soutien à l'enrichissement du programme *Across the Generations: Accept, Respect and Protect One Another*, qui sensibilise les élèves de la 5<sup>e</sup> année aux mauvais traitements envers les aînés, ainsi qu'à *Police Academy: Older Adults Division*, un programme qui autonomise les personnes âgées en les éduquant sur diverses questions liées à la sécurité.
3. Une meilleure connaissance et compréhension du processus de vieillissement, des nouveaux problèmes sociétaux et des recherches en gérontologie dans les collectivités et les ministères et parmi les personnes travaillant dans le domaine du vieillissement.
- Le Secrétariat a continué d'offrir son expertise à l'échelle locale, nationale et internationale à des organismes gouvernementaux, universitaires et communautaires ainsi qu'à des groupes de services sur différents sujets, comme l'âgisme, la prestation de soins, la vie active, la violence envers les aînés, les mesures d'urgence ainsi que les programmes et services destinés aux personnes âgées.
  - En juillet 2008, le Secrétariat, en conjonction avec les collectivités de Portage-la-Prairie et de Gimli, toutes les deux amies des aînés, a donné une présentation à l'occasion du 9<sup>e</sup> congrès de la Fédération internationale du vieillissement, à Montréal. Le projet « collectivités amies des aînés » a constitué l'un des points saillants du congrès.
  - Le Secrétariat a continué d'offrir des possibilités de rencontre grâce aux bureaux satellites dans les régions rurales et du nord du Manitoba.
  - Il a consulté régulièrement les offices régionaux de la santé, tous les ordres de gouvernement et des organismes communautaires afin de bien définir les besoins et les préoccupations des personnes âgées dans les régions rurales et les collectivités du Nord.
  - Le Secrétariat a fourni des renseignements et de l'aide à des groupes de personnes âgées pour l'organisation d'activités un peu partout dans la province dans le cadre de la Journée des aînés et des anciens en octobre. Le comité de la Journée des aînés et des anciens a organisé une fête au Centre culturel franco-manitobain à Winnipeg. En 2008, le Secrétariat a aussi fourni un soutien financier au comité chargé de la planification de la Journée des Aînés et des anciens pour assurer le transport des aînés désirant participer aux activités organisées.
  - La troisième Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées s'est déroulée le 9 juin 2008 au quartier général de la GRC. En outre, le Secrétariat a soutenu de nombreuses autres activités et manifestations organisées dans l'ensemble de la province.

4. Des consultations adaptées sur le plan culturel auprès des communautés autochtones et francophones sur les services offerts aux personnes âgées.
  - Dans le cadre de la Stratégie En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba, le Secrétariat a formé huit partenariats avec les communautés autochtone et francophone. Le Aboriginal Seniors Resource Centre et la Fédération des aînés franco-manitobains sont des partenaires importants dans la stratégie. Ils ont consulté le Secrétariat sur divers sujets de préoccupation pour les personnes âgées, dont les mauvais traitements, la sécurité et le transport.
  
5. Une meilleure image des personnes âgées au Manitoba.
  - Le Secrétariat et le Comité de planification de la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées ont créé à titre expérimental le programme *Across the Generations: Accept, Respect and Protect One Another*. Il s'agit d'un module d'apprentissage destiné à sensibiliser les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années aux mauvais traitements infligés aux aînés. Il a été conçu pour favoriser la formation de relations respectueuses entre les générations et pour faire savoir aux jeunes que les personnes de n'importe quel âge peuvent être victimes d'intimidation (mauvais traitements envers les aînés). Les élèves ont l'occasion de visionner la vidéo *Seniors are Cool* et de réfuter toute idée fausse qu'ils pourraient se faire au sujet des personnes âgées.
  
  - Dans le but de contrer l'âgisme, le Secrétariat a continué à se servir de la vidéo *Seniors are Cool* à l'occasion de présentations devant des élèves de tous les âges et à faire appel à des professionnels. *Seniors are Cool* montre des personnes âgées menant une vie active au Manitoba. En septembre 2008, le Secrétariat a affiché des segments de la vidéo sur le site Web du ministère.
  
  - En octobre 2008, le Secrétariat et la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées ont fourni un appui aux célébrations du Mois des aînés et des anciens. Au cours de ce mois, on a célébré les contributions continues des personnes âgées du Manitoba. Plus de 50 activités spéciales se sont tenues dans l'ensemble de la province pour souligner le Mois des aînés et des anciens, dont la cérémonie inaugurale tenue à Winnipeg et à laquelle plus de 500 personnes ont assisté.
  
  - Le Secrétariat a accordé une subvention de 5 300 \$ à la Manitoba Society of Seniors pour financer ses jeux 2008-2009 pour les 55 ans et plus. Les jeux pour les 55 ans et plus de la Manitoba Society of Seniors encouragent les personnes âgées à mener une vie active et mettent en valeur des athlètes vétérans.
  
  - Par l'entremise des activités de la Coalition d'une vie active pour les aîné(e)s (Manitoba), la stratégie manitobaine de vieillissement en santé encourage les personnes âgées à adopter des stratégies de promotion de la santé. Le service de conférenciers et les programmes d'activité physique de la Coalition du Manitoba sont offerts par des bénévoles aînés. La stratégie de vieillissement en santé souligne la contribution permanente des aînés du Manitoba.

## Rapport annuel 2008 - 2009

### 24-1 Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Dépenses par affectations secondaires	Dépenses réelles		Prévisions 2008-2009 (000 \$)	Écart positif (néгатif) (000 \$)	Note expl.
	2008-2009 (000 \$)	ETP			
Salaires et avantages sociaux	582	10,00	667	(85)	
Autres dépenses	292		317	(25)	
Organismes externes	777		773	4	
<b>Total des dépenses par affectations secondaires</b>	<b>1 651</b>	<b>-</b>	<b>1 757</b>	<b>(106)</b>	

## Coûts liés aux immobilisations

Ce crédit budgétaire est destiné à l'amortissement des immobilisations et aux frais d'intérêts liés aux emprunts pour les dépenses d'équipement.

### Objectifs

- Couvrir l'amortissement des immobilisations.

Résultats attendus et résultats réels pour 2008-2009

1. Passation automatique au passif des coûts des immobilisations, pendant leur durée utile prévue.
  - L'amortissement du coût des immobilisations pendant leur durée utile prévue a été réalisé selon les calendriers préétablis.

24-2 Coûts liés aux immobilisations				
Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Prévisions 2008-2009 (milliers de \$)	Écart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Service de bureautique	2	4	(2)	
Amortissement	4	4	-	
<b>Total des sous-crédits</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	

## **Développement durable**

Le personnel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a continué d'utiliser du papier recyclé pour ses photocopies et télécopies ainsi que pour l'imprimante. Les cartouches de toner de ces appareils ont été rendues à des fins de recyclage. Tout le papier usagé a également été retourné au centre d'entreposage des dossiers pour y être déchiqueté. On a aussi recueilli les anciens journaux et annuaires téléphoniques pour les envoyer au recyclage et on a encouragé les employés à faire des photocopies recto-verso dans la mesure du possible. De plus, on a mis un bac de recyclage pour le plastique et l'aluminium dans la salle à manger et on a encouragé le personnel à s'en servir. Afin de réduire la consommation d'électricité, l'éclairage a été éteint dans les bureaux lorsque personne ne s'y trouvait.



## Résumé du rapport financier

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

### Conciliation

1<sup>er</sup> avril 2008 - 31 mars 2009

Budget principal 2008-2009 :	1 765
Transfert de crédits venant de : Crédits d'autorisation	-
<b>Prévisions 2008-2009 :</b>	<b>1 765</b>

## Rapport annuel 2008 - 2009

### Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

#### Sommaire des dépenses

pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2009

Prévisions <sup>-</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles <sup>(1)</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Dépenses réelles <sup>(2)</sup> 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (Diminution) (milliers de \$)	Note expl.
	<b>24-1</b>	<b>Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé</b>			
667	a) Salaires et avantages sociaux	582	527	55	
317	b. Autres dépenses	292	276	16	
773	c. Organismes externes	777	421	356	
<b>1 757</b>	<b>Total des crédits 24-1</b>	<b>1 651</b>	<b>1 224</b>	<b>427</b>	
	<b>24-2</b>	<b>Coûts liés aux immobilisations</b>			
4	a) Service de bureautique	2	4	(2)	
4	b. Amortissement	4	4	-	
<b>8</b>	<b>Total des crédits 24-2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	
<b>1 765</b>	<b>TOTAL DES CRÉDITS 24</b>	<b>1 657</b>	<b>1 232</b>	<b>425</b>	

Notes explicatives :

(1) Les dépenses réelles pour l'exercice 2008-2009 sont fondées sur un rapport d'analyse des dépenses à la fin de l'exercice.

(2) Les chiffres correspondants des exercices précédents ont été rajustés au besoin afin qu'ils soient conformes à la présentation choisie pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

**Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé**  
**Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq derniers exercices par crédit**  
 pour les exercices clos le 31 mars des années 2005 à 2009

Crédit	2004-2005 <sup>(2)</sup>		2005-2006 <sup>(2)</sup>		2006-2007 <sup>(2)</sup>		2007-2008 <sup>(2)</sup>		2008-2009 <sup>(1)</sup>	
	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)
24-1 Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	9,00	725	9,00	911	9,00	1 094	9,00	1 224	10,00	1 651
24-2 Coûts liés aux immobilisations		8		8		8		8		6
<b>Total des dépenses du ministère</b>	<b>9,00</b>	<b>733</b>	<b>9,00</b>	<b>919</b>	<b>9,00</b>	<b>1 102</b>	<b>9,00</b>	<b>1 232</b>	<b>10,00</b>	<b>1 657</b>

**Notes explicatives :**

(1) Les dépenses réelles pour l'exercice 2008-2009 sont fondées sur un rapport d'analyse des dépenses à la fin de l'exercice.

(2) Les chiffres comparatifs des années antérieures ont été réorganisés, au besoin, pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

## Mesure de la performance

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2008-2009. Tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels des mesures de la performance comme complément des résultats financiers et pour fournir aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour en savoir plus sur les rapports de performance du gouvernement du Manitoba, consultez la page Web suivante : [www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html).

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures de la performance. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca).

(A) Que mesure-t-on et quel indicateur utilise-t-on?	(B) Pourquoi est-il important de mesurer cela?	(C) Quel est le point de départ (mesure de base)?	(D) Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données connues les plus récentes?	(E) Quelle est la tendance au fil des ans?	(F) Commentaires, mesures récentes ou liens vers le rapport
1. L'efficacité de notre stratégie « En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba » à inciter les principales organisations offrant des services aux personnes âgées à contribuer au processus de planification et à l'élaboration des politiques du gouvernement par la présentation d'énoncés de perspective écrits.	Les commentaires des organisations de personnes âgées bien informées permettront d'améliorer les programmes et services destinés aux aînés.	En 2003, le Cabinet a approuvé la stratégie « En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba ».  Auparavant, il n'existait aucun mécanisme officiel pour solliciter la participation des organisations de personnes âgées.	En 2008-2009, six organisations de personnes âgées ont transmis au Secrétariat des énoncés de perspective ou des rapports écrits.  Les énoncés de perspective sur le transport et l'apprentissage continu en sont des exemples.	Nombre croissant de consultations.	L'augmentation du nombre de personnes âgées au Manitoba continue d'avoir des répercussions importantes sur la législation, les politiques et les programmes gouvernementaux; c'est pourquoi il est essentiel de donner aux personnes âgées la possibilité de contribuer au processus de planification et à l'élaboration des politiques.
2. La connaissance qu'a le public des renseignements et des services d'aiguillage, en évaluant le nombre d'appels que reçoit la Ligne d'information téléphonique pour les	Pour surveiller notre efficacité en matière de diffusion d'information et de prestation de services d'aiguillage aux clients. Connaître le nombre de demandes et le	En 2001, nous avons commencé à consigner de façon officielle des données sur la Ligne d'information téléphonique.	En 2008-2009, la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements a reçu 2 101 appels. Les appels les plus fréquents visaient à demander des publications du Secrétariat ou de	Une diminution du nombre d'appels a correspondu à une augmentation de l'activité en ligne. En 2008-2009, 143 demandes de renseignements ont été présentées à l'adresse de courriel générique du	Le personnel du Secrétariat fait connaître la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements au moyen d'activités comme la Journée internationale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées, des présentations et des séances d'information ainsi qu'au moyen de brochures, de feuilles

<b>(A)</b> Que mesure-t-on et quel indicateur utilise-t-on?	<b>(B)</b> Pourquoi est-il important de mesurer cela?	<b>(C)</b> Quel est le point de départ (mesure de base)?	<b>(D)</b> Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données connues les plus récentes?	<b>(E)</b> Quelle est la tendance au fil des ans?	<b>(F)</b> Commentaires, mesures récentes ou liens vers le rapport
personnes âgées et le genre de renseignements demandés.	type de renseignements demandés permettra de garantir que nous avons des renseignements exacts et utiles sur les questions importantes pour les clients.	En 2001-2002, 4 383 appels ont été reçus.	l'information sur le logement, les prestations financières et les soins de santé.	Secrétariat et les consultations du site Web du Secrétariat se sont chiffrées à 170 482.  La figure 2 indique le type d'information demandée.	de renseignements, du <i>Guide des aînés du Manitoba</i> et du site Web : <a href="http://www.gov.mb.ca/shas/abuse/index.fr.html">www.gov.mb.ca/shas/abuse/index.fr.html</a> .
3. La portée de la stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées dans les régions rurales et du nord du Manitoba en mesurant la hausse du nombre de consultations et de réunions régionales ou communautaires qui ont lieu dans ces régions ou qui portent sur elles.	Pour faire en sorte que la stratégie tienne compte des besoins et des problèmes propres à chaque région de la province.	En 2003, la stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées rattachée à la stratégie « En avant les années » a été approuvée.  Une stratégie provinciale a alors été mise en œuvre.  On surveille les progrès depuis ce temps.	En 2008-2009, il existait sept équipes d'intervention et de surveillance en matière de violence envers les aînés dans les offices régionaux de la santé suivants : Assiniboine, Brandon, Région des Parcs, Burntwood, Région du Nord, Région du Centre et Winnipeg  Des séances d'information et de sensibilisation sur la violence envers les personnes âgées ont eu lieu régulièrement dans chaque région de la province.  De nombreuses communautés de toute la province ont participé à la troisième Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées.	D'après nos données, on demande de plus en plus souvent à la conseillère en matière de violence envers les personnes âgées dans les régions rurales, de donner des séances de sensibilisation à la violence envers les personnes âgées et de participer aux activités de la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées ainsi qu'à des foires sur la santé dans les régions rurales et du Nord. Le nombre d'équipes d'intervention et de surveillance en matière de violence envers les aînés augmente régulièrement.	La hausse du nombre d'aînés au Manitoba a des conséquences importantes pour le gouvernement et la société en général. Les problèmes que connaissent les aînés du Nord et des collectivités rurales sont quelque peu différents de ceux qui existent en milieu urbain, et il est important que tous les aînés puissent continuer de se faire entendre.  Le Secrétariat dirige les démarches du gouvernement visant à contrer le problème de la violence envers les aînés au Manitoba.

## Rapport annuel 2008-2009

<b>(A)</b> Que mesure-t-on et quel indicateur utilise-t-on?	<b>(B)</b> Pourquoi est-il important de mesurer cela?	<b>(C)</b> Quel est le point de départ (mesure de base)?	<b>(D)</b> Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données connues les plus récentes?	<b>(E)</b> Quelle est la tendance au fil des ans?	<b>(F)</b> Commentaires, mesures récentes ou liens vers le rapport
<p>4. La connaissance de la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements en examinant le nombre d'appels et les types de mauvais traitements signalés.</p>	<p>L'évaluation et l'analyse du nombre d'appels reçus et des types de mauvais traitements signalés fournissent des renseignements utiles et à jour sur les nombreux aspects de la violence envers les personnes âgées. Ces renseignements permettent de prendre des décisions éclairées concernant les politiques et les programmes.</p>	<p>En 1999, nous avons commencé à consigner le nombre d'appels reçus et le type de mauvais traitements signalés. Cette année-là, il y a eu un peu plus d'une centaine d'appels.</p>	<p>En 2008-2009, la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements a reçu 308 appels.</p> <p>La majorité des cas de mauvais traitements signalés sont de nature financière ou affective.</p>	<p>En 2008-2009, le Secrétariat a constaté une légère diminution du nombre d'appels visant à signaler des cas de mauvais traitement par rapport à 2007-2008. Les figures 3 et 4 donnent la répartition des appels reçus et la nature des mauvais traitements signalés.</p>	

Figure 1  
Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées

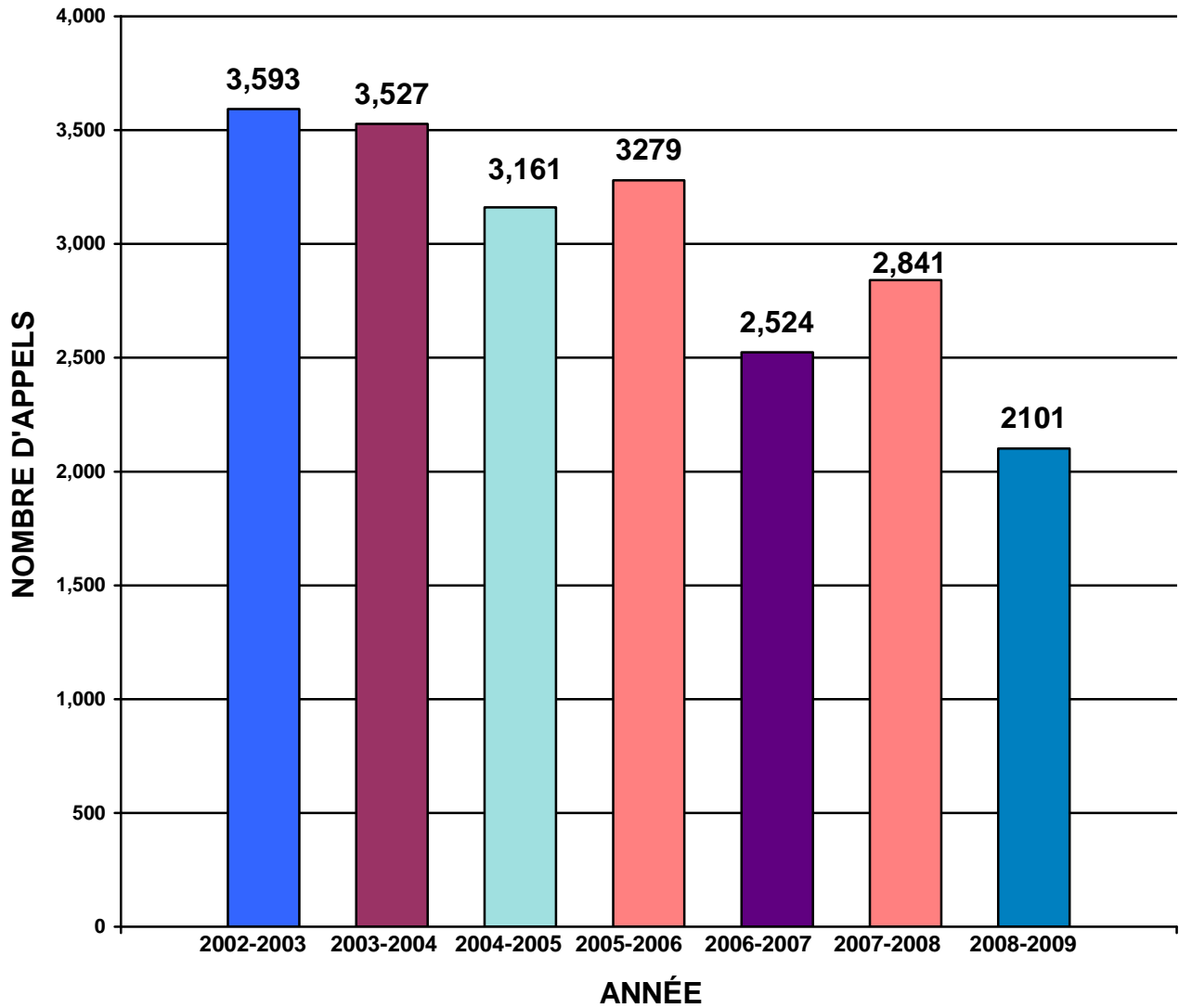
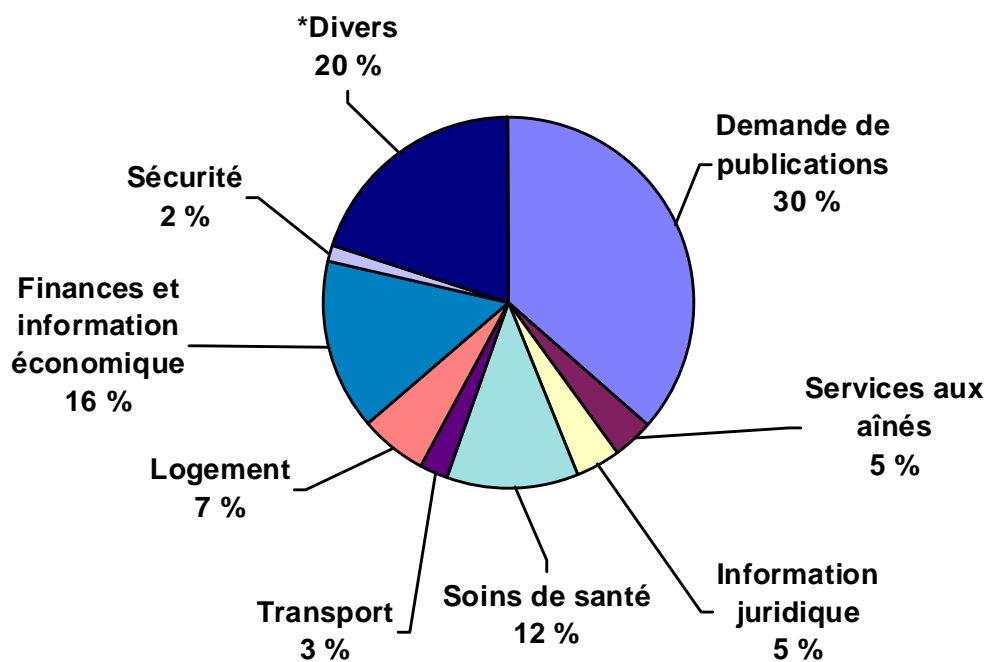


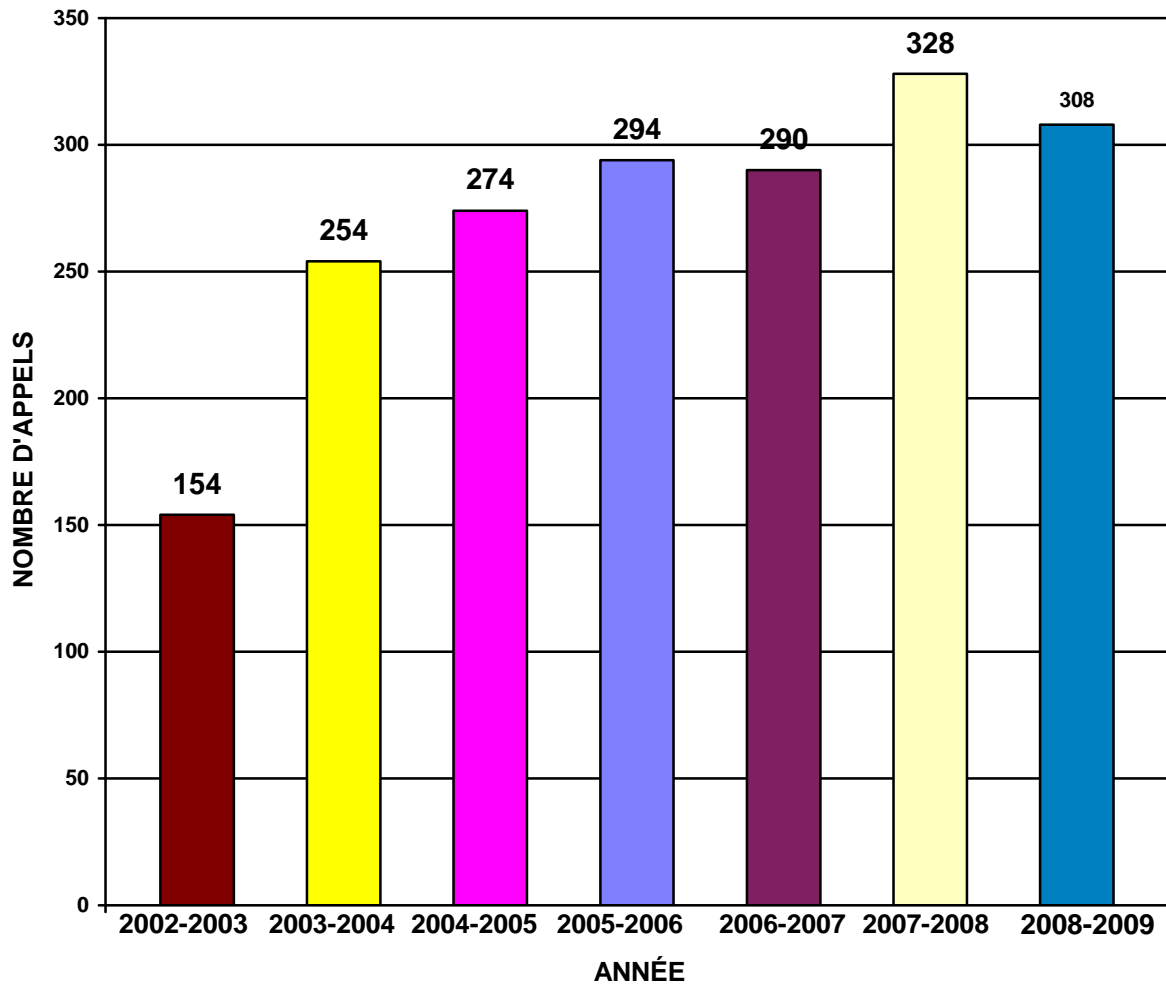
Figure 2  
Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées (types d'appels)



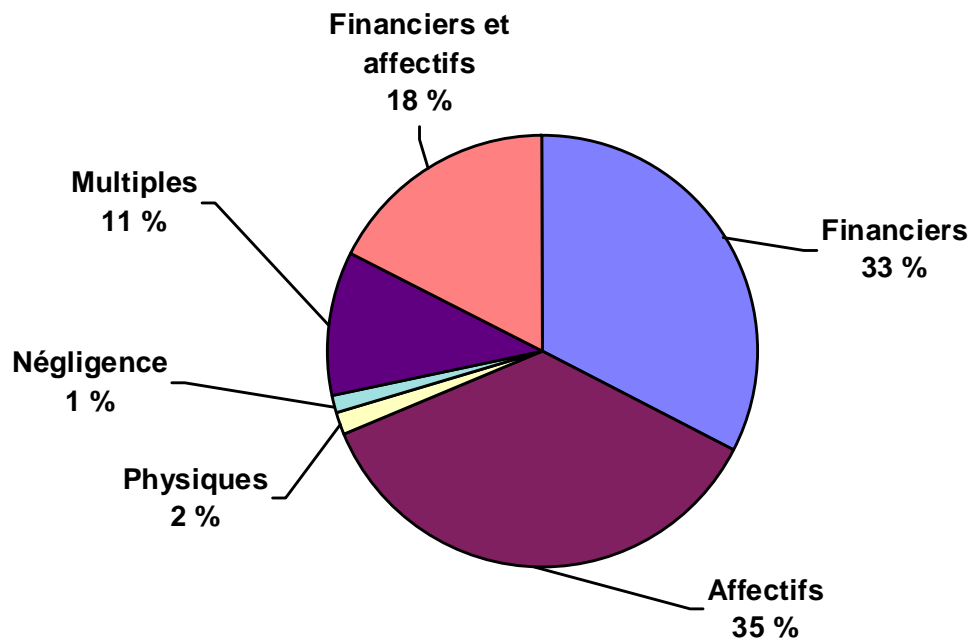
**\*La catégorie « Divers » comprend ce qui suit :**

- Manifestations spéciales
- Pièces d'identité
- Demandes multiples
- Éducation et cours
- Impôts
- Ville de Winnipeg
- Emplois
- Subventions
- Renseignements divers

**Figure 3**  
**Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements (nombre d'appels)**



**Figure 4**  
**Types de mauvais traitements signalés**



***Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)***

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Elle établit un processus clair pour les employés qui veulent communiquer leurs inquiétudes au sujet d'actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et elle protège ces personnes contre des représailles. La *Loi* renforce la protection déjà offerte par d'autres lois manitobaines, ainsi que les droits à la négociation collective, les politiques, les règles de pratique et les processus établis dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes répréhensibles établis par la *Loi* comprennent ce qui suit : une infraction à une loi fédérale ou provinciale; un acte ou une omission qui présente un risque pour la sécurité publique, la santé publique ou l'environnement; un cas grave de mauvaise gestion et le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes liées au fonctionnement ou à l'administration.

Le terme « divulgation » s'entend d'une divulgation faite de bonne foi et conformément à la *Loi* par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, et ce, que l'acte dénoncé constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen minutieux et approfondi visant à déterminer si une mesure doit être prise en vertu de la *Loi*, et elles doivent figurer dans un rapport annuel du ministère comme le prévoit l'article 18 de la *Loi*.

Voici un résumé des divulgations reçues par le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé durant l'exercice 2008-2009.

<b>Renseignements requis annuellement (en vertu de l'article 18 de la Loi)</b>	<b>Exercice 2008-2009</b>
Nombre de divulgations reçues et nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite  <i>Alinéa 18(2)a)</i>	<b>0</b> divulgation
Nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations  <i>Alinéa 18(2)b)</i>	<b>NÉANT</b>
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question et les recommandations faites ou mesures correctives prises relativement à cet acte ou motifs invoqués pour ne pas en prendre  <i>Alinéa 18(2)c)</i>	<b>NÉANT</b>



# **Conseil manitobain du vieillissement**

## **Rapport annuel 2008 - 2009**





155, rue Carlton, bureau 822 Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8  
Téléphone: 945-6565  
Sans frais: 1-800-665-6565  
Télécopieur: 948-2514

Madame Kerri Irvin-Ross  
Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées  
Palais législatif, bureau 310  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2008-2009 du Conseil manitobain du vieillissement.

La *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement* a reçu la sanction royale en juin 2005. Les membres du Conseil et les personnes âgées de tout le Manitoba sont ravis de constater que le gouvernement accorde une grande importance aux opinions des personnes âgées pour la planification des politiques et des programmes. Ils sont toujours reconnaissants au gouvernement de ses démarches visant à apporter des solutions aux problèmes d'actualité et à planifier l'avenir.

Les membres du Conseil continuent d'apprécier la participation du Manitoba, par l'entremise du Secrétariat du Manitoba du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, à l'élaboration de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés. Cette initiative intéressante encourage les personnes âgées à demeurer indépendantes et actives et à rester engagées sur le plan social, car cela contribue au vieillissement en santé et à la création de collectivités saines. Actuellement, grâce à la participation de 29 collectivités à cette initiative, le Manitoba est bien en voie de devenir la province canadienne la plus amie des aînés!

En ma qualité de nouveau président du Conseil manitobain du vieillissement, je prends davantage conscience des efforts déployés par les membres du Conseil pour vous conseiller et je les apprécie encore plus. Nos membres sont également actifs auprès des organisations de personnes âgées de leurs collectivités et sont heureux de collaborer avec tous ceux et celles qui ont à cœur la santé et le bien-être des personnes âgées. Cette année encore, le Conseil a fait des recommandations au gouvernement sur des questions importantes et a collaboré étroitement avec le Secrétariat pour traiter des questions qui intéressent les aînés. Le *Guide des aînés du Manitoba* continue d'être une source d'information fiable pour toute la population de la province. À la cérémonie annuelle de remise des prix de mérite, tenue à l'Assemblée législative en octobre, Mois des aînés et des anciens, le Conseil a rendu hommage à des personnes et des organisations qui ont contribué à améliorer la vie des personnes âgées.

Les membres du Conseil sont reconnaissants du soutien continu que vous et votre personnel leur accordez. Au nom du Conseil, je tiens aussi à remercier le personnel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé pour l'engagement dont il fait preuve envers le travail du Conseil manitobain du vieillissement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président du Conseil manitobain sur le vieillissement,

Jean-Yves Rochon





## **Conseil manitobain du vieillissement**

Le Conseil manitobain du vieillissement est un organisme consultatif qui relève de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Il veille à ce que les programmes et politiques du gouvernement relatifs aux personnes âgées reflètent le point de vue de celles-ci.

### **Les attributions du Conseil consistent à :**

- renseigner et conseiller la ministre sur :
  - le vieillissement et ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge,
  - les programmes, les services, les lignes directrices et les lois ayant trait au vieillissement ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des personnes âgées au Manitoba;
- sensibiliser le public au vieillissement et à ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge.

Le Conseil consultatif devait, à l'origine, rendre compte au ministre de la Santé par l'intermédiaire du gérontologue de la province. Depuis mai 1994, le Conseil relève directement de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Ce changement a été apporté pour intégrer les activités relatives aux personnes âgées et pour refléter la vaste gamme de questions liées aux personnes âgées au Manitoba, qui ne se limitent pas au secteur des soins de santé.

La *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement* a reçu la sanction royale en juin 2005. Elle fournit les bases législatives sur lesquelles s'appuie le Conseil. De plus, elle garantit que le gouvernement continuera de consulter les personnes âgées et que le Conseil continuera à participer à la planification et aux décisions du gouvernement dans l'avenir.

Le Conseil se compose d'un maximum de quinze membres, dont un président et un vice-président, qui sont nommés par la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Les membres sont issus de divers milieux géographiques, de différents groupes ethniques et du secteur des services communautaires du Manitoba.

Durant l'exercice, le Conseil a tenu cinq réunions. Il a aussi participé à des réunions avec la ministre afin d'examiner des questions importantes pour les aînés, et son président rencontre régulièrement la ministre.

Des comités sont formés pour répondre à de nouveaux problèmes ou à de nouvelles préoccupations concernant les personnes âgées.

Cette année, le Conseil a reçu 99 873 \$ du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé à titre d'aide à la recherche et à l'administration.

## **Objectifs**

Les attributions du Conseil consistent à :

- (a) renseigner et à conseiller la ministre :
  - (i) sur le vieillissement et ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge,
  - (ii) sur les programmes, les services, les lignes directrices et les lois ayant trait au vieillissement ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des personnes âgées au Manitoba;
- (b) sensibiliser le public au vieillissement et à ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge.

**Résultats attendus et résultats réels pour l'exercice 2008-2009**

1. Des politiques, des programmes et des services gouvernementaux qui répondent aux besoins des personnes âgées.
  - Le Conseil s'est occupé des questions suivantes :
    - ♦ les besoins en matière de logement,
    - ♦ l'accès aux renseignements sur les prestations,
    - ♦ les coûts des services de santé non assurés,
    - ♦ les besoins en matière de soutien spirituel,
    - ♦ les enjeux économiques des aînés manitobains,
    - ♦ les soins de santé,
    - ♦ le Régime d'assurance-médicaments,
    - ♦ l'âgisme,
    - ♦ l'accès aux services de santé en milieu rural,
    - ♦ le transport;
    - ♦ les préoccupations particulières des femmes âgées et les problèmes des immigrants.
  - Le Conseil a continué de structurer son travail au sein des sous-comités suivants :
    - ♦ Santé
    - ♦ Vie en société
    - ♦ Sécurité
    - ♦ Prix de mérite
  - Le Conseil a présenté à la ministre des dossiers sur un certain nombre de ces questions et continuera de lui faire des recommandations au moyen de documents de discussion, de lettres et de notes de service ou dans le cadre de discussions avec elle.
2. Accroître la connaissance et la compréhension du public concernant le vieillissement et ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge.
  - Le Conseil a réimprimé le *Guide des aînés du Manitoba* (15<sup>e</sup> édition). Ce guide vise à renseigner le public sur les divers programmes et ressources destinés aux personnes âgées du Manitoba. Le Conseil a distribué le *Guide des aînés du Manitoba* à un grand nombre d'organisations de personnes âgées, à des aînés et leurs familles et à d'autres personnes désireuses de se renseigner sur les ressources et programmes destinés aux personnes âgées.
  - Le Conseil a continué de publier en ligne ses feuilles de renseignements à l'intention des personnes âgées du Manitoba, à l'adresse [www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html), et d'en envoyer par la poste sur demande.
  - Le Conseil a publié un guide pour les membres du Conseil manitobain du vieillissement.
  - Les Prix de mérite du Conseil manitobain du vieillissement ont été remis par la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées et par le président du Conseil. Neuf personnes ont reçu un prix et treize mentions honorables ont été accordées.
  - Le prix Murray R. Smith a été décerné pour la quatrième fois cette année. Murray Smith a été président du Conseil manitobain du vieillissement de 2001 à 2002. Le prix a été créé en l'honneur de ses nombreuses années de services communautaires et d'activités de défense des droits des aînés.
3. Une compréhension accrue des services gouvernementaux et communautaires destinés aux personnes âgées.

- Plusieurs membres ont participé aux festivités de la Journée des aînés et des anciens au Centre culturel franco-manitobain ainsi qu'à des activités spéciales qui se sont tenues dans l'ensemble de la province durant le Mois des aînés et des anciens, en octobre. Par ailleurs, des membres du Conseil étaient présents à la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées de même qu'au déjeuner d'Action-Retraite Manitoba, au souper de financement de Good Neighbours et à l'assemblée générale annuelle de diverses organisations de la collectivité.
  
- En septembre 2008, l'une des cinq réunions du Conseil a eu lieu dans la région de Santé Sud-Est. Le Conseil a invité des personnes âgées et des organismes de services aux aînés de cette région à y assister en vue d'échanger de l'information et de l'informer des intérêts, des besoins et des préoccupations des personnes âgées dans leur communauté.